

le ministre d'Etat *Selmer* à accepter la présidence de la direction.
Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Pour la Direction :

PETER BERG,

Secrétaire.

PAYS-BAS

LA CROIX ROUGE ET LE TRANSVAAL

Aux premières nouvelles des événements du Transvaal, le Comité néerlandais de la Croix rouge a d'abord craint de ne pouvoir envoyer des secours sur le théâtre d'une lutte qui ne présentait pas les caractères d'une guerre internationale. Mais dans la séance du parlement anglais, dont les détails ont été rapportés par le *Times* du 1^{er} février, le secrétaire du département de la guerre, M. Childers, ayant déclaré que « les Boers du Transvaal seraient traités comme des belligérants civilisés, » le Comité néerlandais s'est empressé de faire demander éventuellement, par voie diplomatique, au gouvernement anglais « si la neutralité de la Croix rouge néerlandaise serait reconnue dans le Transvaal, et si les ambulances et le personnel de cette Société seraient par conséquent traités conformément à la Convention de Genève du 22 août 1864. »

La réponse ne se fit pas attendre et, le 7 février, le Comité de La Haye nous la faisait connaître : « La neutralité de la Croix rouge néerlandaise sera reconnue par les autorités britanniques en Afrique; les secours qui seront donnés aux *deux* parties belligérantes dans le Transvaal auront l'appui de ces autorités et seront accueillis avec reconnaissance. »

A cette même date du 7 février, M. G. Mijburgh, consul général des Pays-Bas au Cap pour toutes les possessions britanniques de

l'Afrique méridionale, avait déjà formé, sur la demande du Comité de La Haye, un comité de la Croix rouge, et une somme de mille livres sterling avait été mise à la disposition de ce dernier.

Et pourtant, malgré tant d'empressement, le Comité de La Haye fut accusé de négligence par quelques journaux. Il s'est défendu de cette accusation dans une circulaire, en date du 17 février, dont nous reproduisons ici les passages principaux :

« Il n'est pas étonnant que l'opinion publique se soit attendue à ce que la Croix rouge se mettrait activement à l'œuvre, à l'occasion de la lutte que des descendants de notre race soutiennent contre la puissante Albion dans l'Afrique méridionale. Il n'est pas non plus étonnant que l'opinion publique ait désiré connaître ce qui avait été fait ou *négligé*, suivant ce qu'ont dit certaines publications malveillantes. Le Comité supérieur de la Société néerlandaise pour le secours aux malades et blessés en temps de guerre ne se considère pas comme obligé de réfuter chaque article de journal, mais il se fait un devoir de renseigner la nation, qui a toujours si puissamment soutenu son œuvre; il espère ainsi dissiper tout malentendu.

« La base de la Croix rouge est la Convention de Genève, où la neutralité de son drapeau a été reconnue pour la protection des malades et blessés des nations belligérantes et de ceux qui leur viennent en aide. Ainsi, dès qu'une guerre est déclarée et que des secours deviennent nécessaires, la Croix rouge se place entre les parties belligérantes, partout où la Convention a été acceptée, sans prendre parti pour aucune d'elles. C'est le Samaritain compatissant qui, sans distinction de nationalité, vient en aide à ceux qui tombent. La Croix rouge néerlandaise toutefois a une origine particulière. Un trait caractéristique de notre peuple — le Transvaal en offre une nouvelle preuve — c'est qu'il ne commence pas facilement une œuvre, mais qu'une fois réveillé il la poursuit avec vigueur et persévérance.

« Dans un temps où la nation ne se montrait pas disposée à agir, Sa Majesté notre roi a constitué la Croix rouge néerlandaise par l'arrêté du 19 juillet 1867, et a nommé les membres du Comité supérieur. Jamais le gouvernement n'a exercé aucune pression sur le Comité.

« Les circonstances actuelles obligent notre Comité à agir avec une extrême délicatesse et intelligence, dans cette guerre entre une

nation amie et un peuple de race hollandaise. Mais on se tromperait si l'on voulait en conclure que cela a retardé les secours. On n'a qu'à examiner la carte, pour se convaincre que les secours ne pouvaient pas atteindre le théâtre de la guerre sans le consentement du gouvernement anglais.

« Par conséquent, si cette guerre avait été considérée comme une révolte qu'il fallût supprimer par la force, nos secours n'auraient pas été admis; ils auraient été considérés comme un outrage. Mais dès que la lutte a pris le caractère d'une véritable guerre, dès que le gouvernement anglais a bien voulu reconnaître aux Boers tous les droits d'une « partie belligérante », le Comité supérieur n'a pas perdu un jour; il s'est adressé immédiatement au ministère des affaires étrangères, avec la prière de demander au gouvernement anglais si la neutralité de la Croix rouge serait reconnue dans cette lutte. Il a été répondu affirmativement à cette demande, de la manière la plus bienveillante, et, sans attendre la réponse, le Comité s'est réuni tous les jours pour délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour pourvoir aux plus pressants besoins.

« Il est facile de dire qu'il aurait fallu envoyer une *ambulance*, mais ceux qui le disent ne comprennent pas combien cela eût été peu pratique. Il eût fallu, pour qu'elle fût au complet, envoyer des baraques ou des tentes, des lits, du linge, des médicaments, etc., etc. Dans la guerre franco-allemande, les ambulances néerlandaises ont rendu de grands services, mais dans une guerre si éloignée, sous un tout autre climat, dans un pays passablement distant de la côte, d'un accès difficile à cause des montagnes, les besoins sont différents et difficiles à connaître.

« Le Comité a calculé tous les obstacles et n'a pas cru mieux faire que de planter son drapeau au Cap même, suivant en ceci l'exemple de ce qui s'était fait aux Indes orientales et, du temps de la guerre russo-turque, soit à St-Pétersbourg, par la Hollande, soit par le Comité international de Genève, à Trieste.

« Il a pensé ne pouvoir mieux confier la tâche de constituer un Comité néerlandais qu'à notre consul général. Cela a eu lieu par voie télégraphique, et il a mis immédiatement à la disposition, non pas d'une personne mais de la Société constituée, une première somme de 1000 liv. sterl., presque la moitié de la somme totale dont il pouvait disposer,

« Nous avons déjà reçu un accusé de réception télégraphique, et le Comité néerlandais de la Croix rouge peut être considéré comme constitué au Cap. C'est à ce Comité à juger de la meilleure manière de porter secours aux malades et aux blessés, sur laquelle il ne tardera pas à nous présenter un rapport.

« Malgré la cherté des dépêches, nous avons encore demandé par voie télégraphique ce qui avait été fait et ce qui restait à faire, et, en attendant une réponse, nous avons décidé d'envoyer des médecins sur le théâtre de la guerre, dans la certitude que ceux-ci seront de première utilité.

« Le Comité supérieur a pensé ne pouvoir mieux justifier ses actes que par ce simple exposé des faits ; il se fera un devoir de communiquer, soit à la nation, soit aux Comités, tout ce qu'il apprendra de nouveau. »

Aussitôt qu'il eut reçu le télégramme de La Haye qui le chargeait de constituer un Comité de la Croix rouge au Cap, M. G. Mijburgh se mit à l'œuvre. Le Comité fut constitué, composé de personnes qui s'étaient déjà occupées à recueillir les dons, et M. G. Mijburgh en fut nommé président. En informant de ces faits le Comité de La Haye, par lettre en date du 8 février, M. Mijburgh ajoutait :

« J'ai télégraphié au consul de Natal, à Blœmfontein, pour lui demander s'il avait des médecins disposés à se rendre sur le théâtre de la guerre, et à sir G. Colley, de Natal, pour savoir s'il avait besoin de secours et s'il voudrait délivrer des passeports aux médecins et assistants. Sir G. Colley m'a répondu en ces termes :

« Je remercie la Croix rouge de La Haye pour l'offre de secours à nos blessés. Nous sommes pourvus de tout. J'accorderai avec plaisir des passeports aux médecins et assistants pour le Transvaal ; mais j'espère que la lutte sera de courte durée. »

M. Mijburgh terminait en exprimant le regret de n'avoir pu trouver des médecins.

Mais, avant la réception de cette lettre, le Comité de La Haye avait déjà accepté les offres de services gratuits de cinq médecins qui, embarqués sur le *Balmoral Castle*, ont quitté Londres le 1^{er} mars à destination du Cap. Ce sont MM. le Dr Zeeman, officier de santé à Bar-le-Duc, chef de l'expédition, J.-C. van Schilfgaarde,

médecin-chirurgien, à Utrecht, van Nes et Baudat, aspirants chirurgiens, également à Utrecht, et C.-P. Burger, docteur en médecine et chirurgie, assistant de l'hôpital de Rotterdam.

A leur départ, ces messieurs ont reçu, outre les frais de voyage et des provisions pour 500 livres sterling, une lettre de crédit de 500 autres livres sterling.

Une seconde lettre de M. G. Mijburgh, en date du 15 février, informant le Comité de La Haye que l'opinion publique s'était exprimée très-favorablement au Cap sur la manière dont la Société de la Croix rouge avait agi ; que des dons nombreux et considérables avaient été recueillis ; qu'on avait l'intention de constituer aussi à Durban (Port-Natal) un Comité de la Croix rouge, mais qu'il n'était pas facile de trouver des médecins.

En raison de la difficultés qu'il y avait à recruter des médecins au Cap, le Comité de La Haye, dans sa circulaire du 15 mars, adressa un pressant appel aux médecins néerlandais célibataires, en mesure d'entrer gratuitement au service de la Croix rouge.

Il va sans dire que le même Comité a fait suivre sa première expédition sanitaire de tous objets de pansement, de rafraîchissement, etc., qu'il a cru le plus propres à la satisfaction des besoins signalés et le mieux en rapport avec les conditions du climat africain.

Une troisième lettre de M. G. Mijburgh, en date du 22 février, annonce au Comité supérieur qu'il a été fait des envois de médicaments à Blømfontein et à Natal, et raconte les difficultés qu'éprouve le Comité du Cap à se procurer des médecins : « Nous avons cependant eu le plaisir d'engager les docteurs Dumas et Mengerhausen ; ils se sont mis en route avec un assistant pour le théâtre de la guerre. Un autre assistant, M. Rancher, part aujourd'hui pour les rejoindre avec des médicaments. Nous pensons que ce secours suffira provisoirement. Du reste, nous ne pouvons faire plus de dépense pour le moment. Les médecins font si facilement leur chemin ici, qu'ils ont des prétentions très-élevées pour se décider à laisser leurs clients et à s'exposer aux dangers d'un service de guerre. Nous donnons par jour, à chaque médecin, quatre guinées et à chaque assistant une guinée, outre leurs frais de voyage et de séjour. Le Comité du « Transvaal press fund » a souscrit 450 livres sterling pour les frais d'un médecin, et nous espérons

que le public répondra largement à l'appel de secours que nous allons lui adresser. »

Au reçu de cette lettre, le Comité de La Haye a mis à la disposition du Comité du Cap une somme de 500 livres sterling.

Une quatrième lettre de M. G. Mijburgh, en date du 1^{er} mars, contient les détails suivants :

Le docteur Dumas était arrivé à Bloemfontein, et s'était mis tout de suite en route pour le Transvaal.

M. de Waal, consul hollandais et vice-président de la Société de la Croix rouge à Durban, avait fait savoir que cette société s'était déjà mise en devoir de soigner des blessés anglais, et qu'elle avait organisé une légère voiture en ambulance, pourvue du nécessaire, à destination de la colonne Joubert. Cette ambulance était sous la direction du Dr Allen, qui avait offert ses services gratuitement, et auquel il était alloué trois guinées par jour pour le couvrir de ses frais. Il y avait donc alors trois docteurs et trois assistants avec le matériel nécessaire, en route pour porter secours aux Boers blessés. Les dépenses de cette expédition étaient évaluées à 500 livres sterling pour un mois, abstraction faite des achats de provisions, qui pouvaient s'élever à la même somme.

Dans une cinquième lettre, en date du 8 mars, M. Mijburgh annonce qu'en raison d'inextricables difficultés, le Comité de Durban a dû renoncer à faire partir l'ambulance du Dr Allen, et se borner à pourvoir aux besoins les plus urgents. De plus, informé de l'embarquement sur le *Balmoral Castle* des cinq médecins hollandais, il exprime la crainte de ne pouvoir faire face aux dépenses, si ces dépenses devaient être entièrement supportées par le Comité qu'il préside. Il ajoute d'ailleurs « que les Boers ont proportionnellement peu souffert; qu'ils ont plusieurs médecins dans leur camp, que les secours en route suffisent pour le moment, et que, si l'armistice conclu amène la paix, les médecins venus d'Europe n'auront rien à faire. »

A cette dernière lettre de M. G. Mijburgh est joint un nouvel appel accompagné de deux listes de souscriptions, l'une pour les blessés et les veuves du Transvaal, l'autre pour les veuves et orphelins anglais.

Les journaux nous ont appris que le steamer Balmoral Castle, ayant à bord les médecins envoyés par le Comité de La Haye, est arrivé à la ville du Cap le 28 mars.

Outre les dons en nature qui lui sont parvenus assez nombreux, et parmi lesquels le Comité de La Haye signale une belle caisse d'amputation, offerte par MM. S. Hœffleke et fils de Leyde, et une grande quantité de bandages, donnés par M. A. Coster, de Rotterdam, il y a eu les dons en argent recueillis par les divers comités de la Société. Ces dons ont produit :

1 ^{re} liste arrêtée le 21 février . . .	fl. 20,616 36
2 ^{me} " " 7 mars . . .	" 23,177 98 1/2
3 ^{me} " " 21 " . . .	" 10,996 91 1/2
	<hr/>
	fl. 54,791 26

Soit un peu plus de 115,000 francs.

Le Comité signale encore, parmi les dons en nature, une caisse de quina Laroche, offerte par M. C. Bailly, de Paris, et trois caisses d'instruments de M. A. Luyden de Rotterdam. D'autre part, le Comité de Rotterdam a envoyé au Comité du Cap 50 bouteilles de limonade, 100 boîtes de lait condensé, 50 de café, 50 de chocolat, 50 de consommé, 50 couteaux, 50 boîtes de pastilles d'Ethan, 50 de sucre, 10 d'eau de Cologne, 1 pièce de Bordeaux, 50 bouteilles de Porto, 50 de Cognac, 50 de petit lait, 2,000 pipes, 50 jeux « game of fifteen », 200 à 300 livres de tabac et 21 caisses de ouate salicylique.

Le Comité supérieur nous annonce enfin que le Comité central de la Société néerlandaise des Indes orientales a voulu, de son côté, contribuer à l'œuvre de la Croix rouge dans l'Afrique méridionale par l'envoi d'un secours de 10,000 florins (21,000 francs).

PÉROU

L'AMBULANCE DU CALLAO

A Monsieur le Président du Comité international.

Callao, 23 janvier 1881.

Monsieur le Président,

Conformément au règlement pour les Ambulances civiles de la Croix rouge au Pérou, et d'après les indications de l'art. 13 quant